



# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1<sup>er</sup> décembre 2008 - Liebenswiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

## Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le- Bas
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le- Bas
- OTT Danielle, Leymen
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- OSER Patrick, Leymen
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- PFENDLER Pierre, Hagenthal le Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- CONTARATO Tiziano, Michelbach le Bas
- RATTE Emmanuel, Ranspach le Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- ACKERMANN Roland, Hagenthal le Bas
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- DELMOND Max, Folgensbourg
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- KEMPF Christine, Ranspach-le- Bas
- LATSCHA Martine, Michelbach-le- Haut

**Secrétaire de séance :** Mme Bubendorff Catherine

**Assistent :** Melles Frédérique MIESCH et Anne HOFFER, agents de développement  
Mme Martine MARANZANA, Animatrice du relais assistantes maternelles

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3/11/2008
2. Services à la population : Présentation du relais assistantes maternelles - RAM par Mme Maranzana
3. Environnement : Points sur les impayés  
Réduction OM
4. Finances : Décisions modificatives
5. Fonctionnement Intercommunal : Mise à disposition ACMO à la commune de Ranspach-le- Haut
6. Divers : Actes réalisés par le président dans le cadre de sa délégation

Monsieur Felzhalb remercie les membres de leur présence, il souhaite une séance constructive, à l'issue de la séance, la commune de Liebenswiller proposera un moment convivial. Etant donné qu'il s'agit de la dernière séance de l'année, il présente d'ores et déjà ses vœux de bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Président s'associe à ses salutations et vœux et demande l'autorisation au conseil de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour : une délibération concernant l'aménagement du tourne à gauche de la déchetterie de Michelbach-le- Haut et le versement d'une subvention complémentaire au budget annexe enfance jeunesse.

Cette proposition est acceptée par le conseil.

## 1. Compte rendu du 3.11.2008 : Approbation

Le compte rendu est consultable sur le site Internet de la collectivité. Monsieur Urbain Hohler souhaite qu'il soit indiqué sa proposition de faire figurer sur le site internet de la collectivité, un module de mise en relation des parents et des baby-sitters. Selon Monsieur Hohler des parents de la Porte du Sundgau éprouvent des difficultés importantes à faire garder les enfants pour des soirées. Il lui est répondu que cette mise en relation entraînerait ipso facto une responsabilité de la collectivité s'il devait y avoir des litiges entre les parents et les baby-sitters mis en ligne grâce au site de la Porte du Sundgau.

Monsieur Roth souligne également dans les points divers qu'il convient de lire, au sujet du déplacement de la conduite d'eau potable à proximité du chantier de la déchetterie de Michelbach-le-Haut, que la conduite doit être placée 40 cm plus bas sur une distance de 55 mètres (et non centimètres).

Le compte rendu est adopté.

## 2. Services à la population : Présentation du relais assistantes maternelles par Mme Maranzana

Mme Martine Maranzana, éducatrice de jeunes enfants et animatrice du Relais Assistantes Maternelles (RAM), informe que son bureau est situé au 1<sup>er</sup> étage du multi-accueil Tom Pouce à Hagenthal le Bas. Elle rappelle les fonctions principales d'un RAM. Elle annonce qu'actuellement, 56 assistantes maternelles sont recensées sur la CCPS. Ce nombre est en diminution, puisqu'on en dénombrait 68 en 2007, ce qui représentait 148 places de garde. 12 assistantes maternelles ont donc cessé leur métier. 6 nouveaux agréments sont en cours.

Le détail par commune est le suivant :

- Attenschwiller : 2 assistantes maternelles et 1 agrément en cours
- Folschbourg : 8 assistantes maternelles. Les assistantes maternelles sont relativement nombreuses sur cette commune. Mais le nouveau périscolaire a posé quelques soucis pour certaines assistantes maternelles qui ont perdu leur emploi. Certaines s'adaptent en répondant à des besoins atypiques, en dehors des créneaux proposés par le périscolaire.
- Hagenthal le Bas et le Haut : respectivement 6 et 7 assistantes maternelles, dont une part importante de nouvelles dans le métier. Ces assistantes maternelles fréquentent le RAM.
- Knoeringue : 1 seule assistante maternelle surchargée.
- Leymen : 5 assistantes maternelles, dont certaines n'exercent pas ou ne sont pas très disponibles, ne souhaitant garder que leurs petits enfants.
- Liebenswiller : 1 seule assistante maternelle surchargée.
- Michelbach le Bas : 4 assistantes maternelles, mais une seule qui exerce réellement.
- Michelbach le Haut : 6 assistantes maternelles. La présence du périscolaire se fait parfois sentir sur l'activité des assistantes maternelles. Les demandes de garde sont plus ou moins nombreuses, selon les périodes.
- Neuwiller : 4 assistantes maternelles, qui ne trouvent pas de travail en permanence.
- Ranspach le Bas : 2 assistantes maternelles dont une seule qui exerce, et qui est en contact avec le multi-accueil pour de l'accueil d'urgence.
- Ranspach le Haut : 7 assistantes maternelles, qui sont pour le moment bien occupées. Mais l'activité peut baisser à certaines périodes.
- Wentzwiller : 3 assistantes maternelles. Il y a beaucoup de demandes de garde sur cette commune. Les assistantes maternelles ne sont pas assez nombreuses pour satisfaire tous les besoins.

Mme Maranzana explique que le RAM propose des animations régulières : à Hagenthal le Bas le mardi matin, dans les locaux du multi-accueil. Des assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent, ainsi que des mères isolées (sans famille proche) y participent. Le jeudi matin, des animations ont lieu à Michelbach le Haut, au sous sol de l'école. Une bonne dizaine d'assistantes maternelles y participent. Un partenariat est en place avec le périscolaire.

D'autres moments festifs rythment l'année (concert en été, diverses fêtes,...).

Mme Maranzana travaille beaucoup en collaboration avec d'autres RAM (Ferrette, Muespach le haut, Sierentz, Seppois). Des conférences commune sont organisées (Oser dire non à son enfants, les enfants et les espaces virtuels, bricolage,...). Un partenariat existe également entre le RAM et le multi-accueil Tom Pouce, et également avec la ComCom, puisque le RAM propose des animations pour les petits incluses dans le programme du service jeunesse.

Il existe 35 RAM sur le Haut-Rhin. Les animatrices se rencontrent régulièrement, pour tenter d'uniformiser leurs pratiques.

Mme Maranzana explique que son principal souci réside dans le manque d'espace. Les animations effectuées dans les locaux du multi-accueil nécessitent à chaque fois du transport de matériel.

Mr Ackermann demande si les personnes gardant les enfants au domicile des parents et étant rémunérées par CESU, doivent également avoir un agrément. Mme Maranzana lui répond que non. Aucun diplôme ou agrément n'est nécessaire dans ce cas, alors que les assistantes maternelles qui exercent à leur domicile doivent obtenir un agrément, dispensé par le Conseil général, après une formation de 60h. Puis, 60h de formation complémentaire doivent être accomplies dans les 2 ans.

Mr Delmond précise que le périscolaire de Folgenschbourg n'a pas été mis en place pour concurrencer les assistantes maternelles. Celles-ci sont plutôt vouées à répondre à une demande de garde des bébés et enfants de moins de 3 ans, qui existe au vu des listes d'attente constatées au niveau des crèches.

Mme Maranzana explique que les parents sont de plus en plus exigeants. De nombreuses femmes au chômage sont poussées par l'ANPE pour devenir assistante maternelle. Mais sur le terrain, on se rend compte que cela pose problème, ces personnes n'ayant pas toujours « la fibre » pour exercer ce métier. Mme Maranzana termine en informant que si de nombreux conflits entre assistantes maternelles et parents sont réglés au RAM, le RAM a ses limites, car il doit rester un médiateur neutre.

### 3. Environnement :

#### - Point sur les impayés :

Monsieur le Président fait savoir que la population agréée notre démarche de recouvrer par tous les moyens utiles aux redevances impayées à ce jour.

Ce mois-ci encore, la baisse est au rendez vous, mais il est nécessaire que tous les acteurs restent mobilisés et continuent leurs efforts pour inciter au paiement des sommes dues.

Les communes ont été destinataire de l'état des impayés de leurs communes mis à jour au mois de décembre 2008, le matin même.

## BILAN DES IMPAYES BUDGET GENERAL

Exercice	Au 04/09/2008	Au 08/10/2008	Au 24/10/2008	Au 21/11/08
1997	85,07 €	85,07 €	85,07 €	85,07 €
1998	156,57 €	156,57 €	156,57 €	156,57 €
1999	558,97 €	558,97 €	558,97 €	558,97 €
2000	297,87 €	297,87 €	297,87 €	297,87 €
2001	989,31 €	989,31 €	989,31 €	989,31 €
2002	1 417,32 €	1 417,32 €	1 417,32 €	1 216,20 €
2003	1 396,33 €	1 396,33 €	1 396,33 €	1 394,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 901,44 €</b>	<b>4 901,44 €</b>	<b>4 901,44 €</b>	<b>4 698,44 €</b>

## BILAN DES IMPAYES BUDGET OM

Exercice	Au 04/09/2008	Au 08/10/2008	Au 24/10/2008	Au 21/11/08
2004	2 752,45 €	2 752,45 €	2 752,45 €	2 502,53 €
2005	4 676,46 €	4 664,14 €	4 502,64 €	4 159,12 €
2006	10 446,61 €	10 308,53 €	10 012,99 €	9 256,31 €
2007	30 002,37 €	23 461,96 €	22 746,34 €	23 027,61 €
2008	39 878,39 €	28 188,77 €	17 070,73 €	14 156,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 756,28 €</b>	<b>69 375,85 €</b>	<b>57 085,15 €</b>	<b>53 101,82 €</b>

Mme Wohlfarth précise qu'elle a rencontré les services de la perception et que pour être plus efficace dans le recouvrement des fonds, la mise en place d'une régie pour les impayés, serait peut être une solution. En tout état de cause, un rendez vous sera organisé en début d'année prochaine avec le nouveau percepteur pour envisager une méthode de travail sur ce point.

### - Réductions OM

**OUI** les explications de Mme la Vice-Présidente Danielle OTT quant aux réductions à accorder  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**  
**DECIDE** d'accorder les réductions Ordures ménagères suivantes :

MICHELBACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
GOEPFERT	Paulette	8 rue de ranspach	68730	MICHELBACH LE BAS	66/2007	25.20 €	1 personne à l'étranger
						25.20 €	

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires

### 4. Finances : décisions modificatives

#### Décision modificative N°7 - Virement de crédits - Budget principal

**OUI** les explications données par Monsieur le Président  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**  
**ACCEPTTE** la décision modificative N°7 du budget principal :

D 020- Dépenses imprévues d'investissement	: Diminution de crédits de 5 000 €
D 205- Concessions et droits similaires	: Augmentation de crédits de 5 000 €

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### Décision modificative N °7 et 8 du budget enfance - Virement de crédits

**OUI** les explications données par Monsieur le Président  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**ACCEPTTE** la décision modificative N°7 du budget enfance :

D 2184 - opération 31 : Diminution de crédits de 15 500 €  
D 23138 - opération 31 : Augmentation de crédits de 15 500 €

**ACCEPTTE** la décision modificative N°8 du budget enfance :

D 020- Dépenses imprévues d'investissement : Diminution de crédits de 1 000 €  
D 2188- Autres immobilisations coprorielles : Augmentation de crédits de 1 000 €

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

**Versement d'une subvention complémentaire du budget principal au budget annexe enfance**

Il est exposé qu'il convient d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire en vue de couvrir les besoins du budget annexe enfance jeunesse. Il est précisé que malgré cette subvention complémentaire de 15 000 €, nous sommes en dessous des prévisions que le conseil a votées dans les budgets.

**OUI** les explications de Monsieur le Président rappelant les principes de fonctionnement des contrats enfance et contrat enfance jeunesse avec la CAF

**VU** les besoins de financement du budget enfance, notamment en section investissement compte tenu des restes à réaliser négatifs et des charges de fonctionnement qui ont été engagées sur l'année 2008

**VU** les crédits inscrits au budget principal à l'article 67441 (862 200 €)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** de verser 15 000 € au mois de décembre 2008 au budget annexe enfance en vue de financer le fonctionnement des services Crèches de Ranspach-le- Bas et Hagenthal-le-Bas, le RAM et le service jeunesse.

**AUTORISE** le président à réaliser toutes formalités nécessaires

**Demande de subvention - aménagement d'un tourne à gauche pour la déchetterie de Michelbach-le- Haut**

**VU** le permis de construire pour la déchetterie de Michelbach-le-Haut accordé à la condition expresse qu'un aménagement de type tourne-à-gauche soit réalisé pour assurer la sécurité des usagers au niveau de l'entrée de la déchetterie

**VU** la délibération du conseil communautaire du 7 novembre 2008 décidant de prendre la compétence voirie d'intérêt communautaire à savoir les voies et aménagements d'accès aux équipements communautaires, existants ou à créer, situés sur route départementale et hors des limites des agglomérations.

**VU** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres au sujet de cette compétence voirie d'intérêt communautaire et le projet d'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'intercommunalité

**VU** les demandes de subvention adressées par la Communauté de Communes Porte du Sundgau aux différents financeurs possibles pour bénéficier d'un soutien pour cet aménagement et la nécessité de disposer d'une délibération approuvant le projet, sa réalisation ainsi que son enveloppe financière.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** de réaliser l'opération « aménagement d'un tourne à gauche » sur la route départementale pour permettre l'accès à la déchetterie dès que l'arrêté préfectoral modifiant ses compétences sera publié

**APPROUVE** l'estimation financière des travaux à savoir 58 700 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises selon les procédures autorisées par le code des marchés publics dès publication de l'arrêté préfectoral

Melle Miesch expose que les services de la préfecture ont des interrogations sur l'interprétation de la compétence voirie, il est précisé que les adverbes existants ou à créer se rapportent tant aux voies et aménagement d'accès, qu'aux équipements communautaires. Il s'agit également d'une compétence optionnelle de la Communauté de Communes Porte du Sundgau. Ces précisions sont agréées par l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**5. Fonctionnement Intercommunal : Mise à disposition d'un Acmo à la commune de Ranspach-le-Haut**

David Leroy, ouvrier intercommunal a la qualité et la formation ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité) pour la Porte du Sundgau. Il exerce à hauteur d'un mi temps à la commune de Ranspach-le-haut. La commune souhaiterait que Monsieur Leroy exerce cette fonction ACMO au sein de la commune lorsqu'il travaille pour elle, l'agent a accepté cette proposition. La commune de Ranspach-le- haut participera aux frais de formation liés à cette fonction ACMO.

**VU** la demande de la commune de Ranspach le Haut de disposer d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

**VU** la mise à disposition de David Leroy- agent intercommunal à la commune de Ranspach le Haut en vue d'exercer les fonctions d'adjoint technique de deuxième classe à hauteur de 17h/minimum par semaine

**Vu** l'accord de l'intéressé pour remplir cette mise à disposition et le projet de convention entre les deux collectivités formalisant les termes de cette mise à disposition

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent ACMO à la commune de Ranspach-le- Haut à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée d'un an.

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

**Points divers :**

Monsieur le Président expose qu'à l'occasion du congrès des maires, il a négocié des tarifs très avantageux pour l'équipement des communes en matériel d'indication de vitesse. Les communes seront consultées par mail pour connaître leurs besoins sachant que la Porte du Sundgau se chargera de passer commande et qu'une facture par commune sera envoyée par le fournisseur.

Monsieur le Président indique également que la cérémonie des Vœux du président se tiendra le dimanche 18 janvier 2009 à la salle Polyvalente d'Attenschwiller. Des crédits seront prévus en conséquence dans le budget 2009 de la collectivité.

Madame Troendle souhaiterait savoir quelle commune, à ce jour, ne verse pas de subventions de fonctionnement aux associations. Il lui est répondu que toutes les communes versent une aide qui peut être conditionnée à des critères ou à la remise de documents.

La séance est levée à 20h50.